

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du Mardi 14 juin 2022

N° 864 | 2022

Objet : Admission en non-valeur

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	1	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	1	Votants :	6
Nombre de voix exprimables ¹ :	3	Nombre de voix exprimables ¹ :	6
Suffrages exprimés :	3	Suffrages exprimés :	6
Quorum² constaté = 7		Total des suffrages exprimés :	9

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin à dix-sept heures, en salle d'honneur de la mairie de Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 7 juin 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (8 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne son pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE)

Messieurs : Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Paul BARBARY), Emile LOUCHE (donne son pouvoir à Paul BARBARY)

3. *Elus du comité syndical sans voix délibérative présents en visioconférence*

Madame Nadège VAREILLE

Etaient présents sans voix délibérative :

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Madame Monique Lépine (Serrières), Danielle Lecomte (Tain-l'Hermitage)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE, Amandine Riant

Messieurs : Lionel MARIANI, Arzel MARCINKOWSKI, Michel ROTTERDAM

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante), Françoise RIEU FROMENTIN (suppléante), Christelle REYNAUD (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante),

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant), Ronan PHILIPPE (titulaire)

Objet : Admissions en non-valeur**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la proposition de demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental, ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « Faisant suite à la demande d'admission en non-valeur, formulée par Monsieur le Payeur Départemental, d'un ensemble de titres (liste n°986860335 proposée en annexe) qu'il n'a pu mettre en recouvrement en raison d'une combinaison infructueuse d'actes ou pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, je sou mets à l'approbation du comité syndical une réponse favorable à cette demande.
- Celles-ci concernent donc 9 usagers (pour dix titres émis entre 2017 et 2021) pour un montant total de **410,42 €** à inscrire au compte 6541, correspondant au non-paiement de la scolarité de plusieurs élèves.
- La liste nominative des créances n'est pas jointe au projet de délibération pour des raisons de protection du secret de la vie privée, mais peut être consultée au siège administratif de l'établissement. Elle est par ailleurs disponible auprès du Président de la présente séance.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o DE DONNER un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental pour un montant de 410,42 € ;
 - o DE M'AUTORISER à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
 - o DE M'AUTORISER à faire procéder aux opérations comptables nécessaires ;
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**9 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s)**

- o DONNE un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental pour un montant de 410,42 € ;
- o AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- o AUTORISE le Président à faire procéder aux opérations comptables nécessaires ;

Pour extrait certifié conforme,**Le Président du Syndicat Mixte.**